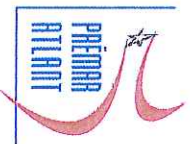




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE MARITIME DE L'ATLANTIQUE

Brest, le 18 août 2017



Division action de l'Etat en mer

ARRETE N° 2017/099

Modifiant l'arrêté n° 2017/092 réglementant la navigation, le stationnement, le mouillage, la pêche, la baignade et la plongée sous-marine durant une campagne de prospection géophysique, de détection d'objet potentiellement pyrotechniques et d'essais géotechniques le long de la route du câble reliant la ferme pilote éolien flottant Groix-Belle Ile à la côte (Erdeven) durant des périodes comprises entre le 5 août et le 15 septembre 2017.

Article 1^{er} : Remplacer le navire « Penzer » (MMSI 228076900) par le navire « « Felix » (IMO 9811139) qui participera aux opérations de prospection géophysique, de détection d'objets potentiellement pyrotechniques et d'essais géotechniques.

Article 2 : Remplacer le navire « Vos Satisfaction » (IMO 9352224) par les navires « Jif Challenger » (IMO 9732735) et « Atlantic Tonjer » (IMO 8205620) qui participeront successivement aux opérations de prospection géophysique, de détection d'objets potentiellement pyrotechniques et d'essais géotechniques.

Article 3 : Insérer un article 5 rédigé comme suit :
« Afin de limiter les conséquences sur les activités en mer, la société RTE informe ou fait informer quotidiennement par courrier électronique la délégation à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer ainsi que le comité départemental de la pêche maritime et des élevages marins du Morbihan des opérations prévues et de la position du navire pendant les 48 prochaines heures. »

Article 4 : Renommer les articles 5 et 6 en articles 6 et 7.

Article 5 : La délégation à la mer et au littoral de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan, les officiers et agents habilités en matière de police administrative et judiciaire en mer, les agents habilités en matière de police portuaire, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de l'Atlantique.

Pour le préfet maritime de l'Atlantique et par délégation,

Le commissaire en chef de 1^{ère} classe

Sébastien Maveyraud

Chef de la division action de l'Etat en mer,